

Votation fédérale et cantonale du 26 septembre 2010

Modification de la LACI rejetée assez nettement par la population neuchâteloise et OUI à la modification de la Constitution cantonale

Succès du 16^{ème} essai de vote électronique

A l'occasion de la votation fédérale et cantonale de ce dimanche 26 septembre 2010, 1.731 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 6.072 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 4% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 62 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique ont voté lors de ce scrutin portant sur un objet cantonal, à savoir l'introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats, et un objet fédéral concernant la modification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce 16^{ème} essai de vote électronique, dont le quatorzième dans le cadre d'une votation fédérale et/ou cantonale. Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 39,35% dans le canton de Neuchâtel.

A noter que la population neuchâteloise a accepté à 60,29% une modification de la Constitution cantonale relative à l'introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats et a dit NON au plan fédéral assez nettement à 67,80% à la modification de la LACI.

Pour ce 16^{ème} essai de vote électronique, le nombre limite de votants était fixé à 16.000 électrices et électeurs. Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le canton de Neuchâtel.

A ce jour, au total, ce sont près de 6.800 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris quelque 280 contrats pour les Suisses de l'étranger - qui ont été conclus par des personnes privées.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation du 26 septembre 2010 sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel, le 26 septembre 2010